



FORMATION CONTINUE 2022

VISIOCONFERENCE

**DROIT DE LA FAMILLE/DROIT DE L'ENFANT
RESIDENCE DE L'ENFANT ET COPARENTALITE**

**Mardi 22 novembre
De 9h30 à 12h30**

**Caroline
SIFFREIN-BLANC**

Maître de conférences au sein du Laboratoire de Droit Privé et de Sciences Criminelles
(Faculté de droit et de Science Politique Aix Marseille Université)

**80€ la séance
60€ / - 2 ans**

Objectifs : A l'issue de la formation, les avocats-apprenants seront en capacité de :

- Développer les modes alternatifs
- Mieux appréhender la fonction de juge en matière de choix de la résidence
- Connaitre la pluralité des modes de résidence
- Aborder les principaux critères de choix de la résidence alternée
- Travailler les perspectives d'évolution

Pré requis : Être avocat.

Programme :

I. Séparation parentale et CHOIX DE LA RESIDENCE

- Les différentes modalités de résidence : la souplesse du code civil
- Des critères récurrents mais des appréciations divergentes

II. La coparentalité ET la PAIX familiale : Une responsabilité institutionnelle et professionnelle : Quelles réponses possibles ?

- Œuvrer pour la coparentalité consensuelle
- Vision compare et prospective

Moyens pédagogiques :

Support pédagogique remis avant la formation.

Enquête de satisfaction de la formation.

Quizz d'atteinte des objectifs.

Niveau de la formation : 2 (Approfondissement des connaissances et pratique de la matière) et 3 (Niveau Expert s'adressant aux spécialistes et praticiens confirmés de la matière).

Présence des apprenants : Elle sera vérifiée à chaque séance par un appel effectué au cours de la formation. En cas d'absence à la formation, le remboursement pourra être réalisé sur présentation d'un justificatif. Toute annulation effectuée moins de 72h00 avant le début de la formation n'ouvrira pas droit à un remboursement. A l'issue de la formation, les apprenants trouveront dans leur espace personnel sur le site de l'EDASOP (edasop.fr) leur attestation de présence.

Formation via zoom. Le lien est adressé par l'EDASOP aux participants par mail au plus tard la veille de la formation.

Cette formation faisant partie de la convention de financement 2022 signée entre le FIF PL et l'EDASOP, elle n'est pas ouverte à remboursement à titre individuel.

Inscriptions possibles jusqu'à 72 heures avant le début de la formation.

Accès aux personnes en situation de handicap : Toute personne en situation de handicap et/ou à mobilité réduite est invitée à le signaler auprès de la référente handicap afin que l'école puisse mettre en œuvre les ajustements nécessaires pour garantir un accueil et un déroulement optimum de la formation.

Référente handicap : Mme Stéphanie de BALORRE
s.debalorre@edasop.fr
[05 61 53 58 52](tel:0561535852)